

Une gouvernance solide pour concrétiser la vision du Canada :

Mémoire présenté par l'AFGC dans le cadre des consultations sur l'Évaluation nationale des infrastructures du Canada

Résumé des recommandations

Gouvernance de l'Évaluation nationale des infrastructures

- L'AFGC recommande de créer une agence nationale des infrastructures, qui serait un organisme permanent et autonome responsable de l'évaluation. Un tel modèle servirait les besoins de l'évaluation et serait le dépositaire des pratiques exemplaires et de l'expertise de l'industrie.
- L'AFGC recommande que, lors des nominations à la direction de l'Agence, le ministre s'efforce de favoriser la diversité et l'inclusion au sein du conseil d'administration, afin que ce dernier soit équilibré.
- L'AFGC recommande la création de groupes de travail thématiques dont l'expertise dans des domaines clés du développement viendrait compléter le leadership de l'agence. L'AFGC serait heureuse d'avoir l'occasion de contribuer à la direction de l'agence, de siéger à des groupes de travail ou de participer à la sélection de parties prenantes.

Mission et portée de l'Évaluation

- L'AFGC recommande que l'agence nationale des infrastructures soit dotée d'un mandat décrivant clairement ses responsabilités relativement à l'évaluation nationale des infrastructures. Ces responsabilités devraient être exécutées selon un cycle et comprendre la préparation de l'évaluation, des mises à jour régulières, la surveillance et les rapports d'étape de l'évaluation.
- L'AFGC recommande d'inclure à la portée de l'évaluation une vision des infrastructures sur 30 ans, un examen de l'état actuel des infrastructures au Canada, une feuille de route claire pour les 10 prochaines années, et un cycle constant d'évaluation et d'amélioration pour que l'évaluation continue d'aider le Canada à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour 2050 et au-delà en matière d'infrastructure.

Mobilisation des parties prenantes

- L'AFGC recommande que l'Évaluation nationale des infrastructures soit élaborée grâce à une vaste mobilisation des parties prenantes et à la participation de l'industrie, des municipalités, des communautés autochtones et de la société civile. Cette mobilisation aurait lieu en partie au moment de choisir la composition du leadership de l'agence nationale de l'infrastructure, mais il sera également essentiel d'assurer l'engagement et la participation de ceux qui ne font pas partie de l'agence elle-même pour s'assurer que tous les intervenants concernés sont mobilisés.

Sommaire

Tout au long de notre histoire, l'infrastructure connective a rapproché nos collectivités et relié les gens de partout au pays. Malgré les solides assises de ces investissements, depuis quelques décennies, le Canada tarde à assurer un flux constant d'infrastructures de base. Tandis que nous luttons contre la pandémie de COVID-19, nous pouvons aussi saisir ce moment unique pour changer fondamentalement notre perspective, nos priorités et notre façon d'envisager l'avenir. Et cela passe par une réflexion sur l'avenir de nos infrastructures et sur le Canada que nous voulons avoir en 2050.

Cette toute première évaluation nationale des infrastructures du Canada est une initiative opportune, essentielle et louable de la part du gouvernement fédéral. En tant que porte-parole national des firmes de génie-conseil du Canada, l'Association des firmes de génie-conseil – Canada (AFGC) est heureuse de se prononcer sur l'élaboration de cette première évaluation nationale des infrastructures. Les firmes de génie-conseil participent directement, sur le terrain, à la réalisation des projets d'infrastructure. Elles savent que ces projets sont aussi essentiels à la prospérité et à la stabilité économique du Canada que la vision à long terme, aussi bien environnementale qu'économique, qui accompagnera l'Évaluation nationale des infrastructures.

Tandis que le gouvernement cherche à positionner l'Évaluation nationale des infrastructures pour garantir son succès, l'AFGC a décidé de se prononcer plus particulièrement sur l'élaboration d'une vision économique et environnementale susceptible de guider l'Évaluation et sur les considérations liées à la gouvernance de l'évaluation, son mandat, sa portée et la mobilisation des parties intéressées. L'AFGC croit qu'une vision de l'environnement va de pair avec l'économie. Si l'Évaluation nationale des infrastructures est balisée par cette vision, elle pourra devenir un outil crucial pour améliorer l'infrastructure et la qualité de vie sociale, environnementale et économique de tous les Canadiens. Pour concrétiser cette vision dès le départ, il faudra notamment élaborer une évaluation dotée d'une structure de gouvernance appropriée.

- S'appuyant sur les leçons tirées par d'autres administrations, l'AFGC recommande de mettre en place une agence nationale des infrastructures, c'est-à-dire un organisme permanent et autonome chargé de l'Évaluation. Cet organisme favoriserait non seulement l'évaluation, mais serait également le dépositaire des pratiques exemplaires et de l'expertise de l'industrie. Cette agence devrait également être dotée d'un mandat définissant clairement ses responsabilités à l'égard de l'Évaluation nationale des infrastructures. Ces responsabilités devraient être exécutées sur une base cyclique et comprendre l'élaboration de l'Évaluation, les mises à jour régulières, la surveillance et les rapports d'étape de l'Évaluation.
- Compte tenu de l'objectif de l'Évaluation, qui est de bâtir le Canada que nous voulons avoir en 2050, il est certain qu'il faudra définir soigneusement la portée de cette initiative. Pour aider une telle agence à remplir son mandat, la portée de l'Évaluation devrait comprendre une vision des infrastructures pour les 30 prochaines années, un examen de l'état actuel des infrastructures au Canada, une feuille de route détaillant la direction à suivre au cours des 10 prochaines années, et un cycle constant d'évaluations et d'améliorations pour que l'évaluation continue d'aider le Canada à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour 2050 et après dans le domaine des infrastructures.
- Enfin, pour élaborer cette vision et ce plan à long terme dans le domaine des infrastructures, le Canada devra procéder à une vaste mobilisation des parties prenantes, notamment de l'industrie, des municipalités, des communautés autochtones et de la société civile. Une partie de cette mobilisation se ferait au moment de choisir la composition du leadership de l'agence nationale des infrastructures, mais il sera également essentiel d'assurer l'engagement et la participation de ceux qui ne feront pas partie de l'agence elle-même pour s'assurer que toutes les parties intéressées ont été mobilisées.

L'Association des firmes de génie-conseil – Canada (AFGC) se réjouit à l'idée de collaborer avec le gouvernement pour mettre au point une évaluation nationale des infrastructures qui soutiendra la croissance économique et la prospérité du pays, et qui concrétisera une vision stratégique environnementale et économique pour le Canada.

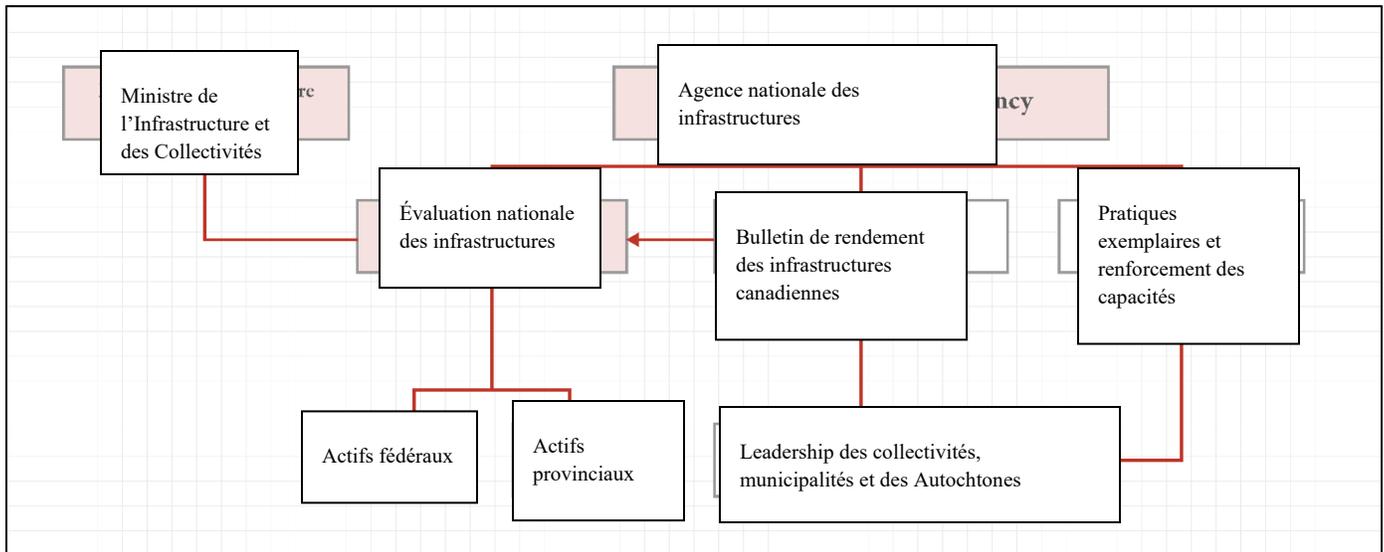
Introduction

L'Association des firmes de génie-conseil – Canada (AFGC) applaudit l'annonce du gouvernement fédéral au sujet de l'élaboration d'une évaluation nationale des infrastructures. L'infrastructure publique est essentielle à la prospérité et la stabilité économique du Canada, surtout en cette période d'incertitude causée par la pandémie de COVID-19. L'investissement en infrastructure stimule l'économie, renforce et relie nos collectivités et protège notre environnement. Alors que le Canada envisage de se reconstruire dans la foulée de la pandémie, les gouvernements doivent savoir qu'une infrastructure bien conçue et bien exécutée peut générer un fort retour sur investissement, comme le démontrent de nombreuses études établissant un lien entre les investissements dans les infrastructures et la performance économique.

Pour que l'économie du Canada reste concurrentielle après la pandémie, il est essentiel d'allouer des ressources adéquates au développement des infrastructures de base à long terme. Depuis les années 1960, le Canada a connu un déclin constant des investissements en infrastructure, ce qui est évident quand on sait qu'autrefois, 2 % à 3 % du PIB étaient investis annuellement dans ce secteur. Même à l'extrémité supérieure de cette fourchette, le budget annuel du Canada consacré aux infrastructures est encore nettement inférieur à celui d'autres pays, dont l'enveloppe peut atteindre 6 % à 7 % du PIB. Pour suivre le rythme d'autres pays, il est donc urgent de revenir à un budget d'infrastructure annuel adéquat.

L'évaluation nationale des infrastructures du Canada doit examiner en profondeur l'état de l'infrastructure afin de faire le point sur nos actifs d'infrastructure et de cerner nos objectifs, puis d'élaborer une feuille de route précise quant à la manière d'atteindre ces objectifs. Pour que cet exercice soit cohérent et efficace, chacune de ces étapes devrait régulièrement faire l'objet d'un examen et d'un rapport.

L'AFGC recommande fortement au gouvernement fédéral de créer un organisme indépendant chargé de mener, d'évaluer et de surveiller les progrès de l'évaluation nationale. Cet organisme serait semblable au modèle d'évaluation nationale de l'infrastructure du Royaume-Uni, qui se déroule sous l'égide de la National Infrastructure Agency.



Une vision environnementale et économique pour le Canada

L'AFGC croit que l'infrastructure est un investissement efficace dans notre qualité de vie sociale, environnementale et économique, ce qui est plus important que jamais alors que nous tentons de nous remettre de la crise de la COVID-19. Cela signifie qu'il faut tirer parti des investissements en infrastructure pour stimuler l'économie, créer des emplois immédiats et améliorer les collectivités d'un océan à l'autre.

Pour que l'agence nationale des infrastructures et l'évaluation dont elle sera chargée soient couronnées de succès, il est impératif d'élaborer une vision économique claire qui favorisera une prospérité à long terme. Tout comme le Canada doit avoir des objectifs concrets en matière de changements climatiques et de politique sociale transformationnelle, il devrait se fixer des cibles pour concrétiser sa vision de l'environnement et de l'économie – vision au sein de laquelle les infrastructures jouent un rôle clé. Par conséquent, l'Évaluation nationale des infrastructures doit tenir compte non seulement des infrastructures publiques communautaires, mais aussi des infrastructures qui rendent le Canada attrayant pour les promoteurs du secteur privé, dans les industries et les secteurs essentiels à un avenir durable et prospère. Les visions environnementales et économiques peuvent et doivent se soutenir mutuellement. Par exemple, des investissements bien réfléchis dans les infrastructures publiques peuvent inciter les industries extractives à investir au Canada, ce qui permettrait au pays de devenir un fournisseur mondial des secteurs de la haute technologie et des énergies renouvelables. Cette approche permettrait également de régler les problèmes de ressources et de capacité afin de garantir que l'avenir du Canada repose sur une infrastructure de pointe de calibre mondial.

Cette vision de l'environnement et de l'économie devrait reposer sur une approche équilibrée de l'investissement dans des projets d'infrastructure transformateurs, notamment des projets axés sur la durabilité et l'infrastructure verte, et offrir un soutien constant à l'infrastructure de base traditionnelle. Le fait d'atteindre cet équilibre en investissant de façon fiable dans l'infrastructure de base fournira la capacité économique nécessaire pour investir dans des projets transformateurs à long terme. Cette approche permettrait également de soutenir les petites collectivités qui en ont souvent le plus besoin. Investir dans l'infrastructure de base, l'« infrastructure connective », pour aider le Canada à mieux se reconstruire est également l'occasion de réduire, voire d'éliminer, le déficit infrastructurel. Cela sera particulièrement important pendant la période intérimaire, c'est-à-dire lorsque l'évaluation sera en cours d'élaboration et que le Canada, comme le monde entier, se mettra en route vers une reprise économique après la pandémie de COVID-19. Pour que d'autres investissements dans les infrastructures communautaires et sociales soient plus viables à long terme, il faut absolument stimuler l'économie. Ceci serait d'autant plus important pour assurer la stabilité du secteur de la conception et de la construction en cas de nouvelles épidémies.

Pour attirer les investisseurs et générer de la richesse, notre infrastructure doit être moderne et bien entretenue, en plus de répondre aux besoins de la société. Dans son rapport de 2010 intitulé *Lessons from the Recession and Financial Crisis*, le Conference Board du Canada a constaté que chaque dollar dépensé en infrastructure pourrait augmenter le PIB de 1,20 \$. En revanche, dans son rapport, *Public Infrastructure Underinvestment: The Risk to Canada's Economic Growth*, la Residential and Civil Construction Alliance of Ontario signale que le sous-investissement dans les infrastructures coûte à l'économie canadienne 1,1 % du PIB réel par an et réduit la rentabilité à long terme des entreprises canadiennes de 20 % en moyenne. Des investissements stables dans l'infrastructure soutiennent également une économie et un système d'éducation solides fondés sur le savoir. Ils garantissent une offre suffisante de professionnels qualifiés dans l'ensemble du secteur de l'infrastructure pour répondre à la demande de main-d'œuvre.

Des programmes d'infrastructure prévisibles et à long terme, fondés sur une évaluation nationale des infrastructures, permettraient d'interrompre les cycles de début et d'arrêt, car lorsqu'un programme se terminerait, un autre prendrait le relais. Cette solution créerait des possibilités d'investissement attrayantes et réalisables pour les organismes de financement publics et les investisseurs privés. Les industries et les chaînes d'approvisionnement qui planifient, conçoivent, construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures pourraient faire des investissements éclairés dans les personnes, les ressources et la technologie. Il en serait de même pour les collectivités et les organismes publics, qui pourraient planifier les contreparties souvent exigées en vertu des programmes d'infrastructure fédéraux et provinciaux.

Il faut absolument négocier ce tournant pour améliorer la coordination entre les propriétaires d'infrastructures et les bailleurs de fonds, car les cycles d'infrastructure incohérents et décousus

contribuent largement à nous priver des investissements nécessaires pour construire des infrastructures connectives et améliorer les collectivités. À ce titre, l'Évaluation nationale des infrastructures devrait tracer le cheminement à long terme des projets et des programmes qui permet de planifier les ressources et les finances de manière claire et cohérente.

Les firmes de génie-conseil du Canada sont prêtes à jouer un rôle décisif dans la création de l'agence nationale d'infrastructure afin d'aider le Canada à se remettre des effets de la pandémie et à se doter de grands objectifs économiques nationaux. En se dotant d'une vision économique solide qui accorde une large place à l'infrastructure, le gouvernement fédéral pourra concrétiser l'objectif de créer un million d'emplois, de générer des actifs communautaires durables et d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

Résumé des considérations

Pour atteindre les résultats mentionnés ci-dessus, l'AFGC croit qu'il faut examiner les questions ci-dessous au moment d'élaborer l'Évaluation nationale des infrastructures.

- 1. Gouvernance**
- 2. Mandat**
- 3. Portée de l'Évaluation**
- 4. Mobilisation des parties prenantes**

1. Gouvernance

Lors de l'élaboration de l'Évaluation nationale des infrastructures, tout doit être mis en œuvre pour établir un mandat, un champ d'application et une orientation opérationnelle clairs afin de garantir une gouvernance solide. L'AFGC recommande au gouvernement de mettre sur pied une agence nationale de l'infrastructure autonome, modelée en partie sur la commission nationale de l'infrastructure du Royaume-Uni, qui sera chargée de l'évaluation. Le Royaume-Uni avait créé la commission nationale de l'infrastructure avant de se lancer dans une évaluation nationale, et ce, dans l'optique de mettre en place une structure non partisane susceptible de fournir une vision à long terme des besoins en infrastructure au pays, sans aucune interférence politique.

Cet organisme soutiendrait adéquatement l'évaluation et pourrait et serait le gardien des pratiques exemplaires et de l'expertise de l'industrie.

Pour que cette agence soit non partisane et apolitique, elle devrait avoir le statut d'organisme permanent et autonome comme l'Agence du revenu du Canada ou la Commission de la fonction publique du Canada. Son mandat devrait être de fournir au gouvernement une vision à long terme des besoins en infrastructures au Canada, y compris des évaluations, des preuves, des modélisations et des recommandations. Cette agence et le gouvernement assumeraient leurs responsabilités respectives en matière d'obligation de rendre compte au public. L'agence serait indépendante pour assurer la confiance dans les données et le gouvernement conserverait la responsabilité et l'obligation de rendre compte du financement et de la mise en œuvre des programmes.

L'AFGC recommande que, lors des nominations à la direction de l'agence, le ministre assure un équilibre de la représentation au sein du conseil d'administration et favorise la diversité et l'inclusion. À cette fin, il convient de réfléchir à la bonne combinaison de compétences et d'expertise, à une forte participation de l'industrie et des Autochtones, ainsi qu'à une représentation régionale, afin que les principales parties prenantes, qui sont à l'écoute du terrain, puissent guider au mieux l'agence et son travail de développement des infrastructures à long terme.

L'AFGC recommande la création de groupes de travail thématiques dont l'expertise dans des domaines clés du développement viendrait compléter le leadership de l'agence. L'AFGC serait heureuse d'avoir l'occasion de contribuer à la direction de l'agence, de siéger à des groupes de travail ou de participer à la sélection de parties prenantes.

2. Mandat

Afin de garantir une délimitation claire des responsabilités, l'agence nationale des infrastructures devrait réaliser et mettre à jour l'évaluation, et surveiller et rendre compte des progrès de manière indépendante. De plus, elle recommanderait les allocations d'investissement annuelles et à long terme nécessaires pour répondre aux besoins actuels et émergents ainsi que pour évaluer le coût du déficit infrastructurel existant. Le gouvernement tiendrait compte de ces recommandations dans son allocation de fonds.

Pour garantir la reddition de comptes et mesurer les progrès, et pour que le gouvernement ait le temps voulu pour établir ses priorités de financement, l'agence devrait déposer des rapports publics annuels. Le gouvernement devrait être tenu de répondre publiquement à tous les rapports de l'agence. À l'instar du modèle britannique, le mandat de l'agence devrait être plus large que celui de l'Évaluation. Bien que le gouvernement fédéral joue un rôle important et nécessaire dans le financement et la mise en place des infrastructures, il ne possède ni n'exploite la majorité des actifs d'infrastructure au Canada. En fait, le secteur municipal possède à lui seul plus de 60 % des actifs d'infrastructure du Canada. Par conséquent, l'AFGC recommande que le mandat de l'agence comprenne d'autres initiatives qui aideront non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi les propriétaires, les investisseurs et la chaîne d'approvisionnement à prendre des décisions éclairées. Selon nous, un tel mandat comprendrait le renforcement des capacités des propriétaires d'infrastructures et des intervenants :

- Servir de source unique de données sur l'état du secteur, les pratiques exemplaires et les ressources.
- Soutenir l'élaboration et la publication de pratiques exemplaires « canadiennes » pertinentes et applicables aux propriétaires d'infrastructures, y compris aux municipalités et communautés autochtones (par exemple, mettre à jour et rétablir le *Guide national pour des infrastructures municipales durables* ou créer un nouvel « InfraGuide 2.0 »).
- Collaborer avec le *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes* et le soutenir afin d'élargir et de normaliser la collecte et l'évaluation des données dans le secteur municipal et les communautés autochtones, et tenir compte des conclusions du Bulletin dans l'Évaluation nationale des infrastructures.
- Conseiller les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur l'examen et l'harmonisation de la réglementation afin d'accroître la confiance des investisseurs et d'harmoniser la coordination entre les propriétaires d'infrastructures et les bailleurs de fonds.

Pour que l'agence puisse remplir son mandat, il faut adopter une approche « axée sur les données » et cerner et comprendre les déficits infrastructurels, fixer des objectifs mesurables et proposer un plan à long terme pour combler ces déficits et atteindre les objectifs fixés. L'agence devrait aussi veiller au renforcement des capacités et à la promotion de l'uniformité des pratiques de gestion des actifs, en particulier au sein des municipalités et des communautés autochtones. De nombreuses municipalités canadiennes ont adopté des pratiques exemplaires en matière de gestion des actifs et de comptabilité d'exercice et pourraient servir de modèles. L'agence devrait promouvoir l'adoption de plans de gestion des actifs municipaux et s'en inspirer, car cela permettrait d'être plus directif pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux.

De plus, l'agence devrait accepter que les demandes de financement soient fondées sur des plans de gestion des actifs pluriannuels et visent plusieurs projets. Ce serait une manière d'encourager le

développement à long terme et la stabilité du financement des infrastructures. Les collectivités dotées de plans de gestion des actifs solides et bien conçus peuvent facilement démontrer que leurs objectifs stratégiques en matière d'infrastructures répondent à leurs besoins locaux. C'est pourquoi le gouvernement devrait accepter de soutenir ces plans et autoriser les municipalités et les communautés autochtones à préparer des demandes de financement axées sur la mise en œuvre de ces plans, plutôt que sur l'exécution de projets ponctuels.

Pour ne pas imposer à tous une solution unique, il faudrait reconnaître les différentes approches en matière d'infrastructures communautaires et avoir la souplesse voulue pour répondre aux besoins locaux. Toutes les données, modélisations et évaluations recueillies et effectuées par l'agence devraient être communiquées de manière transparente, en temps opportun, et mises à la disposition de l'industrie et du public en général. L'agence devrait être régie par la *Loi sur l'accès à l'information*. L'agence pourrait devenir le siège permanent de la *Feuille de route de l'examen réglementaire du secteur de l'infrastructure* du gouvernement, qui a été élaborée pour « ...explorer les enjeux de grande envergure liés à la délivrance de permis de construction et [pour] cerner les obstacles réglementaires et autres goulots d'étranglement possibles. » Lors de la création de l'Évaluation nationale des infrastructures et de l'agence qui en est responsable, il faudra tenir compte de l'examen de la réglementation. Ainsi, le Canada pourra s'orienter vers une réglementation sectorielle optimale permettant d'accélérer la mise en place des infrastructures et d'attirer davantage d'investissements privés.

3. Portée de l'évaluation

L'AFGC croit que la portée d'une évaluation nationale des infrastructures devrait compter quatre éléments essentiels pour contribuer à guider une politique, des programmes et des investissements efficaces et fructueux en matière d'infrastructure :

La vision (horizon de 30 ans)

- Objectifs politiques plus larges : sociétaux, économiques et environnementaux.
- Projection des besoins et des exigences fonctionnelles des actifs d'infrastructure
- Priorité stratégique des investissements

L'état actuel de l'infrastructure au Canada

- Un inventaire des actifs actuels
- La capacité actuelle des actifs
- L'état physique des actifs actuels et la durée de vie restante.

La feuille de route (horizon de 10 ans)

- Identification et hiérarchisation des objectifs pour réaliser la vision
- Projection des investissements nécessaires
- Recommandations détaillées en matière d'investissements (actifs et programmes stratégiquement importants pour permettre aux collectivités d'atteindre les objectifs)
- Recommandations sur la conception du programme et les paramètres de mesure des progrès.

Évaluation et amélioration continue

- Chacun des trois éléments susmentionnés devrait être un document évolutif qui reflètera l'état du monde, l'état de la technologie, les progrès en cours et les ressources disponibles.
- Chacun de ces documents évolutifs fera l'objet d'un examen formel de son efficacité et de ses progrès, puis sera mis à jour selon un cycle rotatif de trois ans (un par an).

- L'examen triennal et les documents mis à jour devraient être publics et le ministre serait tenu d'y répondre au nom du gouvernement.

Il sera important de fournir une orientation claire quant à l'ampleur et aux détails attendus de l'évaluation. Pour ce faire, il faudra mener une consultation approfondie et obtenir l'adhésion de toutes les parties prenantes. Les éléments à prendre en compte sont notamment les suivants :

- Les ordres de gouvernement et les agences visés (local, régional, national, autochtone)
- L'ampleur et la nature des actifs visés
- L'information qu'il faut recueillir et les paramètres
- Comment présenter l'information et la rendre accessible
- Portée et degré de précision des recommandations qui devront être formulées
- Gestion des mises à jour et révisions continues (dans le cadre d'un cycle de trois ans)
- Comment rendre compte le plus efficacement possible des progrès réalisés

L'ampleur et le niveau de détail de l'évaluation vont sûrement évoluer en fonction des examens et mises à jour continus, des capacités d'investissement du gouvernement et des ressources de l'agence nationale des infrastructures.

4. Mobilisation des parties prenantes

Pour s'assurer que l'agence remplisse son mandat en s'appuyant sur l'expertise nécessaire, elle devrait faire participer activement l'industrie, les municipalités, les communautés autochtones et la société civile à l'élaboration de ses modèles, rapports et recommandations. Ce processus devrait être une initiative permanente et continue, avec de nouvelles évaluations effectuées à intervalles réguliers. Si l'équipe de direction et les groupes de travail thématiques sont solides, il est possible de procéder à une vaste mobilisation des parties prenantes et à des consultations ponctuelles avec les partenaires de l'industrie.

Grâce à cette approche, l'agence pourrait tirer parti des efforts considérables déployés en permanence par le *Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes* pour évaluer l'état actuel des infrastructures communautaires et peut-être fournir un « foyer » et une source stable et prévisible de ressources pour d'autres initiatives dirigées par les intervenants, par exemple, relancer le *Guide national pour des infrastructures municipales durables* (InfraGuide), abandonné il y a dix ans.

Conclusion

L'AFGC se réjouit de collaborer avec le gouvernement et ses partenaires dans le contexte de la préparation de l'Évaluation de l'infrastructure nationale. L'AFGC est en mesure de servir au sein de la structure de direction ou des groupes de travail de l'agence, de convoquer les chefs de file de l'industrie pour fournir une expertise et se prononcer sur la conception de sa gouvernance, et de travailler pour soutenir une reprise économique réussie et verte après la crise de la COVID-19 et après. L'AFGC se réjouit d'avoir l'occasion de travailler avec le gouvernement pour réaliser cet objectif et elle est prête à offrir son soutien, quelle que soit sa forme.

L'Association des firmes de génie-conseil – Canada (AFGC) est le porte-parole des firmes canadiennes de génie-conseil au Canada. Nos membres sont des spécialistes en infrastructure et participent directement à la concrétisation des projets réalisés grâce à l'engagement financier de 126 milliards de dollars pris par le gouvernement fédéral dans le secteur des infrastructures. L'AFGC est un regroupement de 12 associations provinciales et territoriales. Elle représente plus de 400 firmes offrant des services de génie-conseil et d'autres services professionnels à des clients du secteur public et privé partout au Canada. Ensemble, les firmes membres de l'AFGC emploient directement plus de 60 000 Canadiens. Le Canada est reconnu à

l'échelle internationale pour la qualité de ses services de génie et les firmes canadiennes de génie-conseil se classent au second rang des fournisseurs de services de génie dans le monde.